

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

AR Prefecture

SEANCE DU 18 JUIN 2024

063-200002574-20240618-2024_25_T1-DE
Reçu le 19/06/2024

DELIBERATION 2024-25 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion du CIAS – 2 av. des Tuileries - AMBERT le 18 JUIN 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 11 juin 2024.

Quorum atteint : 11/17

Présents : Huguette BARRIER ; Gérard CORNOUX ; Marc CUSSAC ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; Valérie PRUNIER ; Isabelle QUENEE ; Philippe TARDIVAUD ;

Excusés : Jean BERNARD ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Muriel TAVERNIER ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Huguette BARRIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : AFFECTION DES RESULTATS DE L'EHPAD AU GRAND COEUR 461/2023

⇒ **Affectation des résultats 2023**

Sur L'exercice 2023, il est constaté un résultat global déficitaire de 105 664.67 euros.

Il est proposé une affectation de :

Hébergement : - 86 188.05 € affecter au compte 11931 « report à nouveau déficitaire »
Dépendance/Soins : - 1 000 € à affecter au compte 1068732 « EHPAD en attente de CPOM D/S »
- 18 476.62 € à affecter au compte 11032 « CPOM D/S »

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 18 juin 2024

Le Président



Daniel FORESTIER

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 19/06/2024